



Présentation brève et synthétique annexée au budget primitif 2021

Commune de TRIAIZE

1 budget principal et 2 budgets annexes (assainissement collectif et camping)

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

Annexe : extrait du CGCT

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 31 mars 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. *C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).*

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, locations de salle, logements...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2021 représentent 864 426.55 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges du personnel représentent 47 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 623 994 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau (c/023 = 240 432.55 euros).

La Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat a augmenté de 2% en un an (2017 : 182 212 €, 2018 : 186 340 €, 2019 : 184 547 €, 2020 : 189 057 €).

La part forfaitaire a baissé depuis 2015 et se maintient autour de 100 000 euros depuis 2017.

En ce qui concerne les parts de péréquation, la dotation nationale de péréquation se maintient autour de 30 000 euros tandis que la dotation de solidarité rurale augmente depuis 2016.

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

-Les impôts locaux

-Les dotations versées par l'Etat,

-Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population, comme par exemple,

Cantine/garderie – (2016 : 27 277 € - 2017 : 31 021 € - 2018 : 31 103 € - 2019 : 29 980.35 € - 2020 : 19 297.15 €)

Revenus des immeubles – (2016 : 67 035 € - 2017 : 64 242 € - 2018 : 60 035 € - 2019 : 60 659.38 € - 2020 : 58 134.24 €)

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	montant	Recettes	montant
011-Dépenses courantes	187 825	013-Atténuation de charges	160
012-Dépenses de personnel	271 520	70-Recettes des services	53 625
014-Atténuation de produits	20 021	73-Impôts et taxes	409 935
65- Autres dépenses de gestion courante	73 735	74-Dotations et participations	240 545
66-Dépenses financières	15 845	75-Autres recettes de gestion courante	60 005
67-Dépenses exceptionnelles	2 250	76-Recettes financières	0
68-Dotations aux provisions	5 000	77-Recettes exceptionnelles	8 118.51
022-Dépenses imprévues	0		
Total dépenses réelles	576 196.00	Total recettes réelles	772 388.51
042-Opération ordre transfert entre sections	47 798		
023-Virement à la section d'investissement	240 432.55	Total recettes d'ordre	0
Total dépenses d'ordre	288 230.55	002-Excédent brut reporté	92 038.04
Total général	864 426.55	Total général	864 426.55

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 : les informations fiscales ne sont pas parvenues à temps pour voter les taux lors du vote du budget.

Réforme : en 2021, entre en vigueur le nouveau schéma de financement des collectivités locales, chaque commune bénéficie d'une compensation intégrale de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

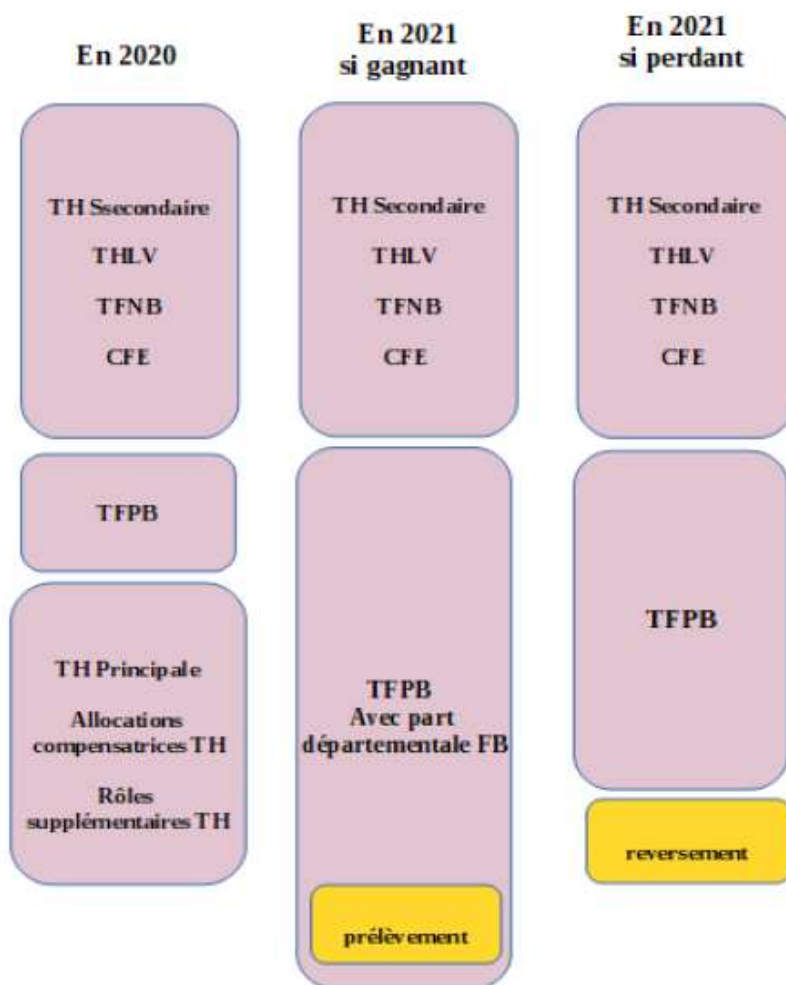
Seule la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée. Le taux de la TH sur les résidences secondaires est gelé en 2021 et 2020, le taux de 2020 est donc repris automatiquement.

Les parts communales et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Les ressources fiscales dont le taux doit être voté sont :

- **Taux du Foncier Bâti** :
Taux de référence 2021 = taux communal 2020 + taux départemental 16.52 % = 13.92+16.52 = 30.44 %
- **Taux du Foncier Non Bâti** = 40.08 % en 2020
- **Taux de Cotisation Foncière des Entreprises** (pas voté par la commune mais communauté de communes)

➤ Nouveau schéma de la fiscalité locale avec garantie des ressources de 2020



L'article 29 de la LFI 2021 prévoit un abattement de 50% des bases Foncier Bâti des établissements industriels (la perte de base des établissements industriels sera compensée en 2021 par le versement de l'allocation compensatrice).

Les ressources à compenser (THRP)= 117 027 euros

Ressources de compensation (TFPB département) : 103 135 euros

Taxe foncière sur les propriétés bâties après réforme (TFPB commune + département) = 189 620

Calcul *Sur ou Sous*-Compensation = 117 027 – 103 135 = 13 892 euros

Coefficient correcteur = 1+ (13 892/189 620) = 1.073262

La commune est sous-compensée et percevra la somme de 14 059 euros (versement coefficient correcteur).

d) Les dotations de l'Etat. Non connues à ce jour.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. *Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule,...*

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les autorisations de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'une salle, à l'aménagement du bourg...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Restes à réaliser	montant	Recettes	Restes à réaliser	montant
20-Immobilisations incorporelles		0	13-Subventions d'équipement		197 671.95
204-Subventions d'équipement versées	0	134 270.21	16-Emprunts et dettes assimilées	48 807.43	1 192.57
21-Immobilisations corporelles	15 905.34	10 547.16	10- Dotations Fonds divers Réserves		102 626.39
Total des Opérations d'Equipement	42 543.27	237 986.12	1068-Excédents de fonctionnement		203 105.65
16-Remboursement d'emprunts		218 518.84	165-Dépôts et cautionnement reçus		1 000
020-Dépenses imprévues		20 209.13	024-Produits des cessions		30 810
Total dépenses réelles	58 448.61	621 531.46	Total recettes réelles	48 807.43	536 406.56
041-Opérations patrimoniales		92.76	021-Virement de la section de fonctionnement		240 432.55
			040-Opération ordre transfert entre sections		47 798
			041-Opérations patrimoniales		92.76
Total dépenses d'ordre		92.76	Total recettes d'ordre		288 323.31
TOTAL	58 448.61	621 624.22	TOTAL	48 807.43	824 729.87
001-Solde d'investissement reporté		193 464.47			
TOTAL DEPENSES CUMULEES		873 537.30	TOTAL RECETTES CUMULEES		873 537.30

c) Les principaux projets en perspective pour l'année 2021 sont les suivants :

La continuité de l'aménagement du bourg avec la réhabilitation du parc de stationnement rue Nationale et la mise en sécurité du virage (Grande Rue-Rue de l'Hippodrome).

La rénovation de l'église.

Etudes de faisabilité pour le réaménagement du bâti : mairie/Poste

Etudes pour l'aménagement de la rue du Courseau.

Effacement des réseaux (rue Anciens combattants+ Grande rue).

d) Les subventions d'investissements prévues : ce sont surtout les subventions non versées concernant les projets des années précédentes et une subvention du Département dans le cadre du plan de relance.

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Suivi pluriannuel prévu/réalisé (2017-2021) – Vue d'ensemble (écritures réelles – d'ordre – mouvement entre sections)



b) Principaux ratios

Ratio de rigidité : 0,37 (seuil critique 0,56) mesure le poids des charges structurelles (charges de personnel, charges financières) par rapport aux produits réels.

La CAF (Capacité d'Autofinancement) / appelée aussi Epargne

L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

En 2021, la CAF brute est prévue à 288 230.55 € = produits de fonctionnement réels – charges de fonctionnement réelles (196 192.51) + Résultat reporté R002 (92 038.04).

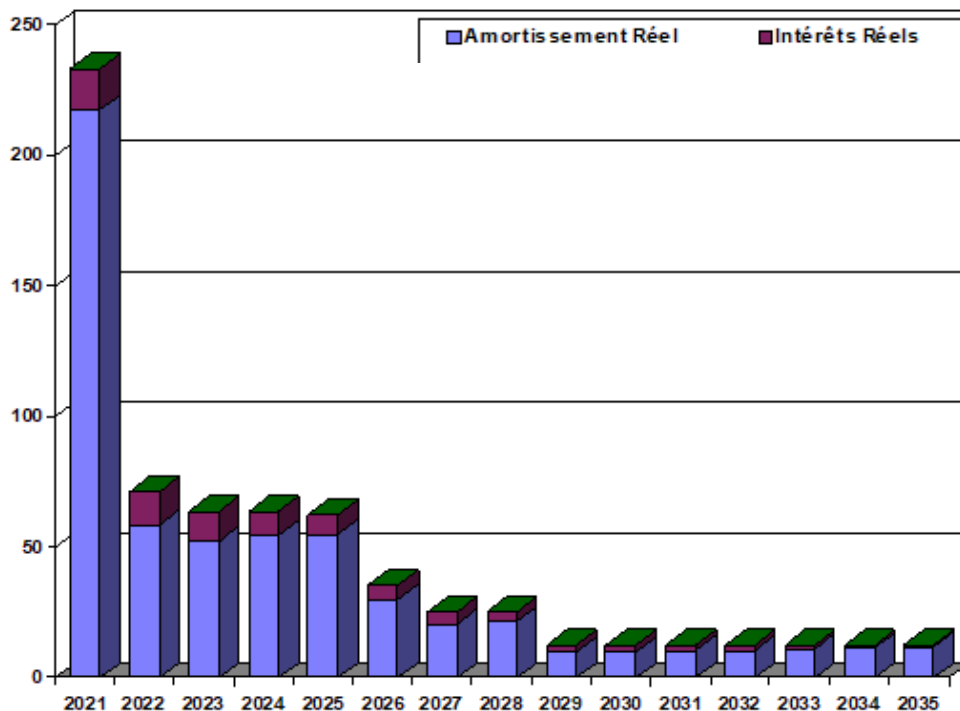
La CAF nette à 69 711.71 € (CAF brute – Remboursement capital emprunt).

Le taux d'épargne brute : 25.40 % (8 % à 15 % satisfaisant). CAF brute/recettes réelles de fonctionnement.

La capacité de désendettement : 2.98 années (seuil critique 15 années) Encours de la dette/CAF brute

Ratio d'endettement : 0,76 (seuil critique 1,5) Encours de la dette/produits de fonctionnement.

c) Etat de la dette – courbe de remboursement des annuités



BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Les travaux de branchement seront remboursés à la hauteur du coût HT par le particulier (recette d'investissement).

Les dépenses d'investissement : nouveaux branchements et réalisation d'un diagnostic obligatoire subventionné à hauteur de 60 %

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	895,00	0,00	417,60	417,60	417,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		895,00	0,00	417,60	417,60	417,60
66	Charges financières	36 115,55	0,00	33 078,40	33 078,40	33 078,40
67	Charges exceptionnelles	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		38 610,55	0,00	33 496,00	33 496,00	33 496,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	36 767,71		68 884,58	68 884,58	68 884,58
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	48 863,00		43 863,00	43 863,00	43 863,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		85 630,71		112 747,58	112 747,58	112 747,58
TOTAL		124 241,26	0,00	146 243,58	146 243,58	146 243,58

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	146 243,58
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	87 240,00	0,00	92 300,00	92 300,00	92 300,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		87 240,00	0,00	92 300,00	92 300,00	92 300,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		87 240,00	0,00	92 300,00	92 300,00	92 300,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	17 586,00		17 586,00	17 586,00	17 586,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		17 586,00		17 586,00	17 586,00	17 586,00
TOTAL		104 826,00	0,00	109 886,00	109 886,00	109 886,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	36 357,58
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	146 243,58
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	95 161,58	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	------------------	---

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
21	Immobilisations corporelles	21 770,25	0,00	28 716,44	28 716,44	28 716,44
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		21 770,25	0,00	73 716,44	73 716,44	73 716,44
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	44 864,46	0,00	46 287,30	46 287,30	46 287,30
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
Total des dépenses financières		44 864,46	0,00	54 287,30	54 287,30	54 287,30
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		66 634,71	0,00	128 003,74	128 003,74	128 003,74
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	17 586,00		17 586,00	17 586,00	17 586,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		17 586,00		17 586,00	17 586,00	17 586,00
TOTAL		84 220,71	0,00	145 589,74	145 589,74	145 589,74

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	18 587,45
---	-----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	164 177,19
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	3 375,00	0,00	32 625,00	32 625,00	32 625,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 375,00	0,00	32 625,00	32 625,00	32 625,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	215,00	0,00	217,16	217,16	217,16
106	Réserves (7)	18 370,75	0,00	18 587,45	18 587,45	18 587,45
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		18 585,75	0,00	18 804,61	18 804,61	18 804,61
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		21 960,75	0,00	51 429,61	51 429,61	51 429,61
021	Virement de la section d'exploitation (4)	36 767,71		68 884,58	68 884,58	68 884,58
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	43 863,00		43 863,00	43 863,00	43 863,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		80 630,71		112 747,58	112 747,58	112 747,58
TOTAL		102 591,46	0,00	164 177,19	164 177,19	164 177,19

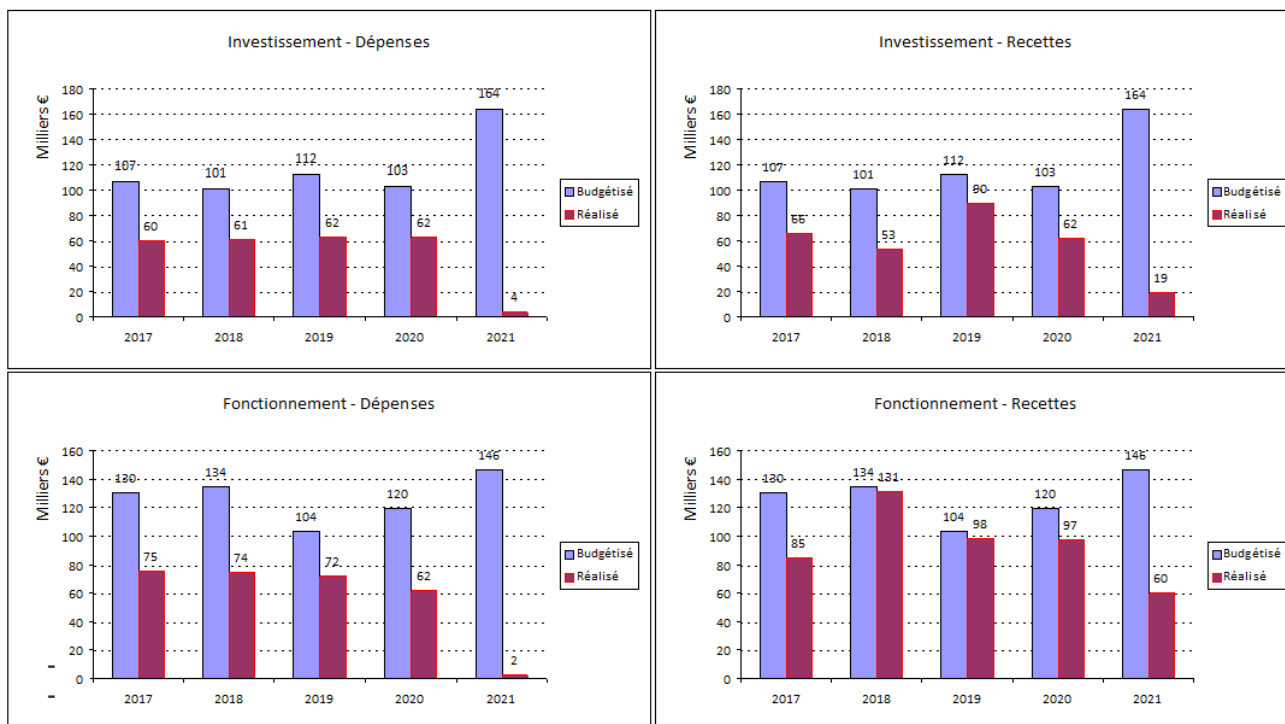
+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	164 177,19
---	-------------------

a) Suivi pluriannuel prévu/réalisé (2017-2021) – Vue d’ensemble (écritures réelles – d’ordre – mouvement entre sections)



b) Principaux ratios

La CAF (Capacité d’Autofinancement) / appelée aussi Epargne

L’excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d’investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

En 2021, la CAF brute est prévue à 95 161.58 € (produits de fonctionnement réels – charges de fonctionnement réelles = 58 804 € + excédent R002 = 36 357.58 €),

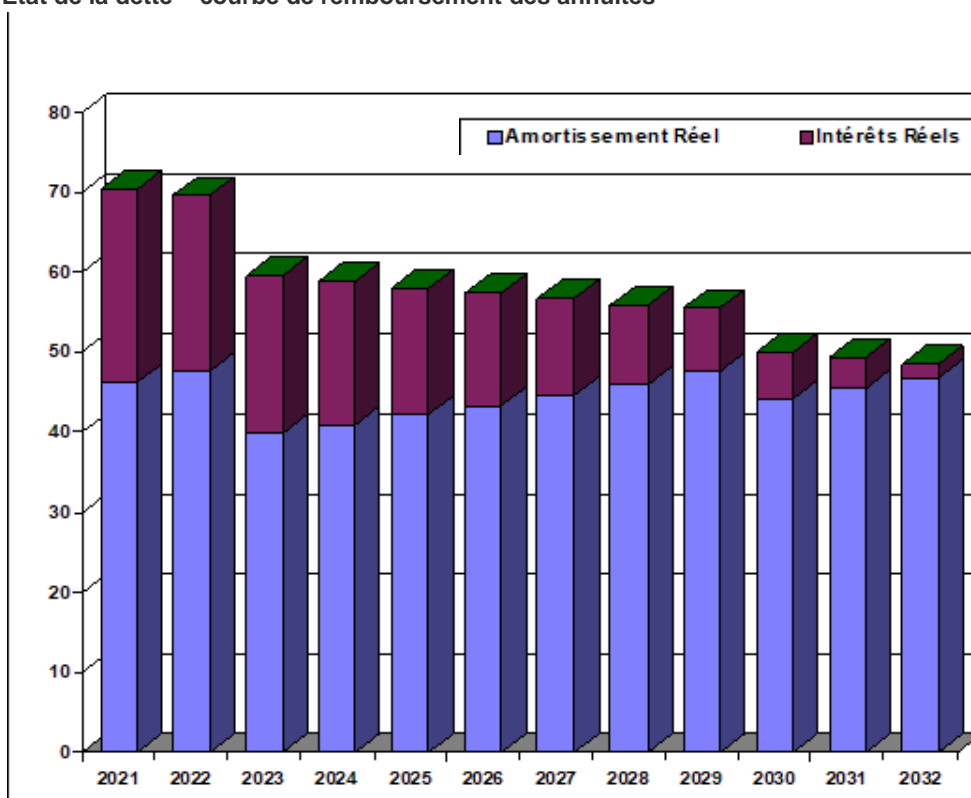
La CAF nette à 12 516.70 € (CAF brute – Remboursement capital emprunt).

Le taux d’épargne brute : 63.71 % (8 % à 15 % satisfaisant). CAF brute/recettes réelles de fonctionnement.

La capacité de désendettement : 9.10 années (seuil critique 15 années) Encours de la dette/CAF brute

Ratio d’endettement : 5.80 (seuil critique 1,5) Encours de la dette/produits de fonctionnement.

c) Etat de la dette – courbe de remboursement des annuités



BUDGET ANNEXE CAMPING

L'année 2020 a été marquée par l'aménagement d'une aire de camping-car et une gestion automatisée des entrées/sorties avec délégation du service à Camping-car Park, ainsi que par une mise aux normes au PPRL Bassin du Lay. En 2021, il est prévu d'aménager l'entrée du camping, les travaux seront réalisés en régie par les agents municipaux.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	21 847,50	0,00	14 050,97	14 050,97	14 050,97
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 300,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
014	Atténuations de produits	1 500,00	0,00	1 310,00	1 310,00	1 310,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,10	0,10	0,10
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		30 647,50	0,00	22 361,07	22 361,07	22 361,07
66	Charges financières	3 000,45	0,00	2 183,44	2 183,44	2 183,44
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		33 647,95	0,00	24 544,51	24 544,51	24 544,51
023	Virement à la section d'investissement (5)	25 390,01		18 446,55	18 446,55	18 446,55
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	14,00		14,00	14,00	14,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		25 404,01		18 460,55	18 460,55	18 460,55
TOTAL		59 051,96	0,00	43 005,06	43 005,06	43 005,06

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	43 005,06
--	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	51 280,00	0,00	38 131,04	38 131,04	38 131,04
73	Impôts et taxes	1 500,00	0,00	1 310,00	1 310,00	1 310,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		52 780,00	0,00	39 441,04	39 441,04	39 441,04
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		52 780,00	0,00	39 441,04	39 441,04	39 441,04
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		963,59	963,59	963,59
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		963,59	963,59	963,59
TOTAL		52 780,00	0,00	40 404,63	40 404,63	40 404,63

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 600,43
--	----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	43 005,06
--	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	17 496,96
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	990,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 098,87	10 098,87	10 098,87
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	69 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	70 410,00	0,00	10 098,87	10 098,87	10 098,87
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 703,32	0,00	7 398,09	7 398,09	7 398,09
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	7 703,32	0,00	7 398,09	7 398,09	7 398,09
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	78 113,32	0,00	17 496,96	17 496,96	17 496,96
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		963,59	963,59	963,59
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		963,59	963,59	963,59
	TOTAL	78 113,32	0,00	18 460,55	18 460,55	18 460,55

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	32 736,33
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	51 196,88
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	13 768,00	14 463,69	0,00	0,00	14 463,69
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	38 941,31	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	52 709,31	14 463,69	0,00	0,00	14 463,69
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	9 087,78	0,00	18 272,64	18 272,64	18 272,64
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	9 087,78	0,00	18 272,64	18 272,64	18 272,64
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	61 797,09	14 463,69	18 272,64	18 272,64	32 736,33
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	25 390,01		18 446,55	18 446,55	18 446,55
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	14,00		14,00	14,00	14,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	25 404,01		18 460,55	18 460,55	18 460,55

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	87 201,10	14 463,69	36 733,19	36 733,19	51 196,88

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	51 196,88
---	------------------

a) Suivi pluriannuel prévu/réalisé (2017-2021) – Vue d'ensemble (écritures réelles – d'ordre – mouvement entre sections)



b) Principaux ratios

La CAF (Capacité d'Autofinancement) / appelée aussi Epargne

L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

En 2021, la CAF brute est prévue à 17 496.96 € (produits de fonctionnement réels – charges de fonctionnement réelles = 14 896.53 € + Excédent R002 = 2 600.43).

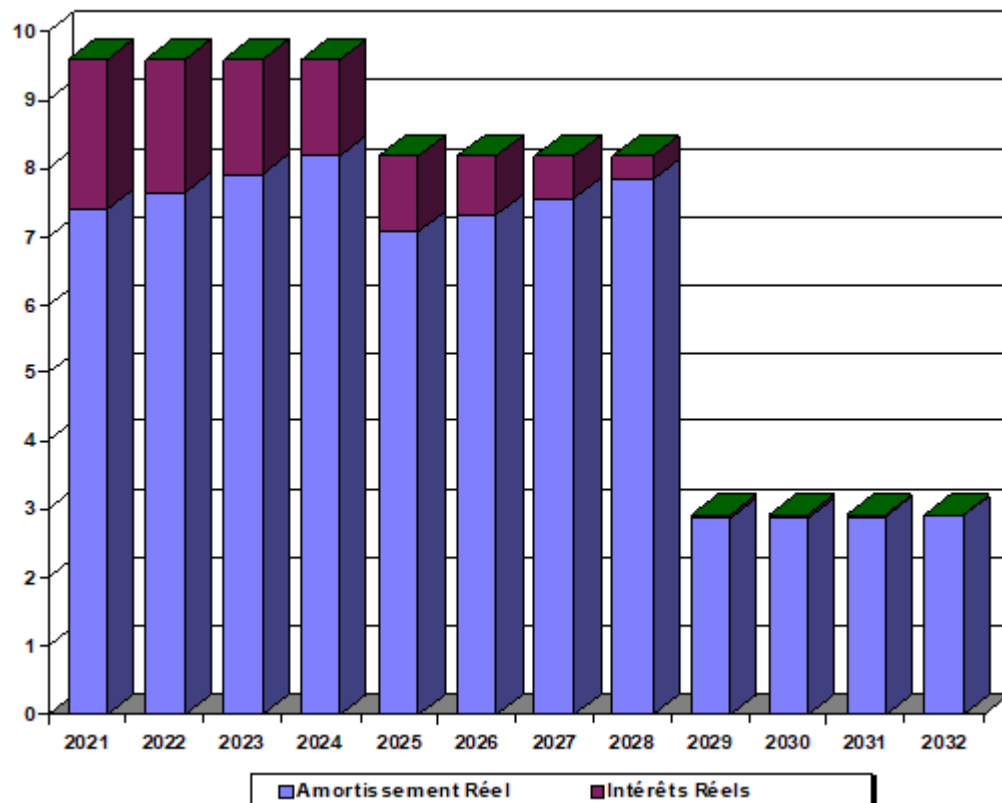
La CAF nette à 7 489.44 € (CAF brute – Remboursement capital emprunt).

Le taux d'épargne brute : 37.77 % (8 % à 15 % satisfaisant). CAF brute/recettes réelles de fonctionnement.

La capacité de désendettement : 2.29 années (seuil critique 15 années) Encours de la dette/Epargne brute

Ratio d'endettement 1.84 (seuil critique 1,5) Encours de la dette/produits de fonctionnement.

c) Etat de la dette – courbe de remboursement des annuités



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Annexe

Code général des collectivités territoriales – article L 2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.